énergie et persévérance, pour la défense constante de nos droits. On verra aussi que s'ils ont obtenu le système de gouvernement et les libertés politiques pour lesquels ils combattaient, c'est parce que nous avions pour voisins les Etats de l'Union Américaine, et qu'à côté du mal se trouvait le remète. On verra que chaque fois que l'Angleterre a eu besoin de nous, pour détendre sa puissance, elle nous a fait des concessions; mais qu'une fois le danger passé, le fanatisme impérial a toujours essayé de reprendre ces concessions et d'anéantir l'influence et les libertés de la race française en Chaque page de l'histoire parlementaire de notre pays en offre de nouvelles preuves. Mais nous avions alors des hommes qui savaient lutter pour une noble cause et qui ne craignaient pas les dangers de la lutte. J'espère. M. le Président, que nous avons encore de ces hommes sans peur et sans reproche dans le Bas-Canada. J'espère que les ministres actuels sontsincères au moment où ils abandonnent les garanties de la constitution actuelle. S'ils peuvent arriver à un heureux résultat avec leur projet de confédération, je serai le premier à les en féliciter et la postérité les remerciera d'avoir eu la hardiesse de proposer un aussi vaste projet. Mais, je dois le dire, il y a des hommes aussi intelligents, aussi dévoués aux plus chers intérêts de notre pays, que les hon. membres assis sur les bancs du ministère, qui sont convaincus que ce projet, loin d'être un remède aux difficultés actuelles, n'est qu'un nouvel engin monté par nos adversaires naturels pour mieux anéantir l'influence de la race française en Amérique,-influence pour la conservation de laquelle il nous a fullu combattre à chaque pas depuis l'époque de la domination anglaise en Canada (Ecoutez! écoutez!) La première lutte politique entre l'élément français et l'élément anglais dans le pays, a eu lieu quelques années seulement après que le traité de capitulation eût été signé. Le général qui commandait alors en Canada établit un système de gouvernement militaire. Ce système pouvait avoir sa raison d'être après une guerre aussi longue et aussi meurtrière que celle que l'on vensit de traverser, et qui avait laissé tant d'animosités légitimes dans le cœur des vainqueurs et des vaincus. Toutefois, le traité de capitulation portait que les Canadiens seraient "sujets du roi," et, comme tels, ils avaient droit à un gouvernement représentatif. La foi des traités fut donc brisée des

les promiers jours de la domination anglaise en Canada et, comme j'aurai l'honneur de le démontrer à cette chambre, ce n'était là que le premier anneau de cette longue chaîne d'actes arbitraires que nous avons eu à subir depuis cette époque. Voici, M. le l'artsi-DENT, le premier acte agressif que je me permettrai de citer à l'appui de mon avancé:

"Le général MURRAY, sulvant ses instructions, forma un nouveau conseil, cumulant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, et composé des lieutenants-gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge-en-chef, de l'inspecteur des douanes et de huit personnes influentes. On ne prit qu'un seul homme obscur du pays pour faire nombre."

C'était là le premier acte dont on eût à se plaindre :—

"On proposa de prendre possession de l'évêché de Québec avec ses propriétés et de les donner à l'évêque de Londres, de n'accorder aux catholiques qu'une tolérance limitée, d'exiger d'eux le serment de fidélité, et de les déclarer incapables, comme catholiques, de posséder des charges publiques. La justice était administrée par des hommes ignorant les lois du pays et dans une langue inconnue aux Canadiens.'

Il n'y a pas besoin de faire de longs commentaires sur la manière tout à fait injuste dont on traita ainsi les Canadiens, et sur la violation flagrante des conditions du traité de capitulation de Montréal Mais on verra bientôt que la crainte d'un danger prochain a pu seule nous obtenir des libertés politiques, car alors l'élément français pouvait seul maintenir la puissance auglaise en Amérique.

"Les partisans anglais s'assemblèrent à Québec en octobre 1778, pour rédiger une adresse dans le but d'obtenir une chambre d'assemblée."

Et voici ce que le gouvernement impérial leur répondit par l'intermédaire d'un de ses ministres:

"As to an assembly of protestants only, I see no objection to the establishment of one, but the danger of disobliging the catholics of the province, who are so much superior in number." (*)

Voilà la seule considération qui a pu empêcher la réalisation de la proposition faite, en 1778, d'établir une chambre d'assemblé canadienne composée de protestants seulement, et pourtant, sur une population de 80,000 ames, 500 familles seulement étaient

^{(*) &}quot;Quant à l'établissement d'une assemblée de protestants seulement, je n'y vois aucune objection, si ce n'est le danger de déplaire aux catholiques de la province, qui sont si supérieurs en nombre."